EP

Programme des
Nations Unies
pour l'environnement

UNEP(DEPI)/MED WG.389/11
19 mars 2014
Français
Original : anglais

PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

Partenariat stratégique PNUE/PAM-FEM pour le Grand écosystème marin de la Méditerranée

Quatrième réunion du Comité directeur du Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée (Partenariat Med)

17-20 février 2014, Hammamet (Tunisie)

RAPPORT

DE LA QUATRIÈME RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU PARTENARIAT STRATÉGIQUE POUR LE GRAND ÉCOSYSTÈME MARIN DE LA MÉDITERRANÉE (PARTENARIAT MED)

Ensemble pour la mer Méditerranée

PNUE/PAM
Athènes, 2014

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la réunion

Annexe I : Liste des participants

Annexe II : Ordre du jour de la réunion

Annexe III : Conclusions et recommandations

QUATRIÈME RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU PARTENARIAT STRATÉGIQUE POUR LE GRAND ÉCOSYSTÈME MARIN DE LA MÉDITERRANÉE (PARTENARIAT MED)

Hammamet (Tunisie), 17-20 février 2014

Introduction

1. La quatrième réunion du Comité directeur du Partenariat stratégique PNUE/PAM-FEM pour le grand écosystème marin de la Méditerranée (Partenariat Med) s'est tenue à l'hôtel Sol Azur à Hammamet (Tunisie), du 17 au 20 février 2014, à l'aimable invitation du Gouvernement tunisien.

Participation

2. Les membres ci-après du Comité directeur étaient représentés : Algérie, Croatie, Égypte, Liban, Monténégro, Tunisie, Turquie, PNUE/PAM, PNUE/DEPI, FAO, UNESCO-PHI, MEDPOL, CAR/ASP, CAR/PAP, CAR/CPD, CAR/PB, WWF MedPO, MIO-ECSDE et GWP-Med.

3. Les observateurs ci-après étaient représentés : MedPAN et MedSEA.

4. La liste des participants figure dans l'annexe I au présent rapport.

Ouverture de la réunion et remarques de bienvenue

5. M. Kais Blouza, Directeur général de l'Agence nationale tunisienne pour la protection de l'environnement et Directeur intérimaire du Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP) a ouvert la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants à la quatrième réunion du Comité directeur du Partenariat PNUE/PAM-FEM (Partenariat Med). Il a souligné l'importance du projet, non seulement compte tenu du grand nombre de pays et d'institutions y participant mais aussi, et surtout, de ses objectifs, à savoir le lancement de réformes juridiques et institutionnelles et de mesures concrètes visant à inverser la tendance à la dégradation des écosystèmes méditerranéens. Il a pris note de l'action menée par le CAR/ASP et terminé en remerciant le PNUE/PAM d'avoir organisé la réunion en Tunisie.

6. M. Mehmet Emin Birpinar, Président du Bureau de la Convention de Barcelone, a exprimé ses sincères remerciements au Gouvernement tunisien pour avoir accueilli la réunion. Il a souligné que le projet en cours était un très bon exemple de coopération, facilitant l'application des décisions adoptées par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone. Il s'est dit préoccupé par la détérioration des ressources naturelles, non seulement en Méditerranée mais sur l'ensemble de la planète, et a souligné que l'adoption et la mise en œuvre de l'approche écosystémique était cruciale pour protéger ces ressources. Les projets entrepris en Turquie dans le cadre du Partenariat avaient été couronnés de succès, ayant abouti notamment à l'enlèvement des PCB. Il a ensuite décrit le rôle de la Convention de Barcelone dans la protection du milieu méditerranéen et s'est attardé sur les décisions prises par la Conférence des Parties à sa dernière réunion, tenue à Istanbul, notamment la Déclaration d'Istanbul, le Plan régional pour la gestion des détritus marins en Méditerranée, les deux mémorandums d'entente conclus entre le PNUE/PAM et l'Union pour la Méditerranée d'une part, et le PNUE/PAM et l'UICN d'autre part, et le lancement du prix de la ville respectueuse de l'environnement. Il a conclu son allocution en souhaitant aux participants une réunion fructueuse.

7. Mme Maria Luisa Silva Mejias, Coordinatrice du secrétariat de la Convention de Barcelone, a souhaité la bienvenue aux participants et remercié le Gouvernement tunisien du soutien logistique qu'il avait apporté à la tenue de la réunion. Notant que la région était entrée dans une période de transition dont les effets se feraient sentir par-delà les rives de la Méditerranée, elle a félicité le peuple tunisien d'avoir mentionné la protection de l'environnement dans la nouvelle constitution. Reprenant les propos de M. Birpinar sur les décisions récemment adoptées par la Conférence des Parties, elle a mentionné aussi le programme de suivi et d'évaluation mis en place pour atteindre les objectifs fixés, l'élaboration d'un plan juridiquement contraignant sur les détritus marins, l'adoption de mesures visant à mettre en œuvre le Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée et de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable, une amélioration des synergies et de la coopération avec l'Union pour la Méditerranée et la prise de contact avec les donateurs pour lancer de nouveaux partenariats. Elle a terminé en notant que les réunions du Comité directeur permettaient généralement d'évaluer l'état d'avancement des projets, de veiller à la réalisation des résultats escomptés et de déterminer les futurs besoins en matière de partenariats.

8. M. Mounir Majdoub, Secrétaire d'État tunisien au développement durable, a dressé le bilan de l'état du milieu marin en Méditerranée. Après avoir présenté quelques données et indicateurs biophysiques, démographiques et économiques, il est passé aux indicateurs environnementaux tels que la quantité d'eau disponible par habitant, l'élévation du niveau des mers, les sources d'énergie et la consommation énergétique, et la pollution des mers. Il a mentionné, au nombre des caractéristiques sociopolitiques de la région, la crise économique, la pauvreté et le taux de chômage, les conflits armés et les révolutions arabes. Il a terminé en rappelant les objectifs et priorités de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable.

Exposés de fond sur l'adaptation à la variabilité climatique et le cadre de politique générale pour la Méditerranée

9. M. Jean-Pierre Céron, Directeur scientifique adjoint du Service de climatologie à Météo-France et membre du réseau du Centre climatologique régional pour la région VI de l'OMM, a présenté un exposé sur les informations nécessaires à la mise en œuvre des politiques d'adaptation. Il a commencé par expliquer la différence entre la variabilité naturelle du climat et la variabilité climatique d'origine anthropique, notant que l'adaptation aux variations actuelles du climat serait la première étape vers l'adaptation aux changements climatiques à plus long terme. Il a précisé que la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques, qui tendaient vers les mêmes objectifs, étaient tributaires de besoins d'informations et de besoins scientifiques communs. Puis il a présenté les dernières prévisions climatiques établies sur la base des scénarios dits « trajectoires de concentration représentatives » utilisés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dans un récent rapport et, plus précisément, les modifications prévues en termes de précipitations et de températures annuelles, de durée des sécheresses prolongées et du nombre de vagues de chaleur. Le besoin de disposer d'informations adaptées aux régions côtières a été illustré en prenant en exemple le projet visant à évaluer l'impact des changements climatiques sur les côtes espagnoles. Il a ensuite présenté les informations fournies par les centres opérationnels des deux côtés de la Méditerranée et il a terminé en évoquant certains aspects scientifiques de l'adaptation, tels que la nécessaire réduction d'échelle, en soulignant que la qualité des données échangées était cruciale pour garantir le bien-fondé des décisions prises.

10. Mme Maria Snoussi, professeur à l'Université Mohammed V-Agdal à Rabat, a présenté un exposé sur la politique climatique et les cadres de gouvernance en vigueur dans la région méditerranéenne. Elle a commencé par énumérer les impacts et problèmes communs à l'ensemble de la région méditerranéenne, et plus particulièrement à ses zones

côtières. Dans toutes les écorégions méditerranéennes, les facteurs climatiques étaient ceux dont l'impact cumulatif était le plus élevé. Après avoir retracé l'historique des processus et initiatives politiques Euro-Méditerranéens, elle a présenté les articles du Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée se référant aux changements climatiques, à savoir l'article 8 (Protection et utilisation durable de la zone côtière), l'article 22 (Aléas naturels) et l'article 23 (Érosion côtière). Elle a passé en revue les réseaux nationaux de stations d'observation dans les Balkans, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Pour s'attaquer à la dimension maritime des changements climatiques, elle a recommandé d'appuyer la recherche scientifique, de mettre en place un centre d'échange d'informations commun ainsi qu'un programme régional de surveillance de manière à tirer le meilleur parti possible des synergies et à éviter que les mêmes activités soient menées plusieurs fois, d'évaluer les répercussions économiques prévisibles et, enfin, d'appuyer la création d'un partenariat océanographique méditerranéen en vue d'instaurer un dialogue concerté entre la communauté scientifique, l'industrie et les responsables politiques.

11. M. Mohammed Sadeck Boulahya, conseiller régional pour la gestion intégrée des risques eau-climat, a présenté les défis posés par l'adaptation aux changements climatiques dans les zones côtières et les meilleures pratiques pour y faire face. Il a expliqué comment s'articulaient les diverses composantes de la gestion des risques et comment celle-ci pouvait apporter un appui stratégique à la gestion intégrée des zones côtières. Il a ensuite présenté le cadre global pour la prestation de services climatologiques mis en place par l'OMM et le modèle climatique régional Med-CORDEX. Il a terminé en relatant l'expérience acquise dans le cadre de deux projets récents : la mise en œuvre de la gestion intégrée des zones côtières sur la côte méditerranéenne orientale du Maroc et l'élaboration de la stratégie de l'Algérie en matière de gestion intégrée des zones côtières.

Élection du Bureau

12. Conformément aux dispositions du document de projet, la réunion était coprésidée par M. Mehmet Emin Birpinar, Président du Bureau de la Convention de Barcelone, et Mme Maria Luisa Silva Mejias, Coordinatrice du secrétariat de la Convention de Barcelone.

Adoption de l'ordre du jour

13. L'ordre du jour (UNEP(DEPI)/MED WG.389/1) et l'ordre du jour annoté (UNEP(DEPI)/MED WG.389/2) ont été adoptés. L'ordre du jour figure dans l'annexe II au présent rapport.

Introduction à la réunion : objectifs et organisation des travaux

14. M. Lorenzo Galbiati, Directeur du projet de Partenariat Med, a indiqué comment se déroulerait la réunion, en particulier la 1re séance, consacrée au projet sur la variabilité climatique et la gestion intégrée des zones côtières, dont il a brièvement exposé le contenu.

Présentation du rapport initial, du plan de travail et du budget, suivie d'un débat général

15. Mme Virginie Hart, spécialiste des zones marines et côtières du Partenariat Med, a retracé l'historique du projet depuis la préparation de sa fiche d'identification en 2009, puis elle a donné un aperçu des diverses composantes du projet et de quelques-uns des résultats qui en étaient attendus. Elle a terminé en mentionnant la collaboration avec d'autres projets pertinents et en indiquant les aspects du projet sur lesquels le Comité directeur devait se pencher. Mme Kelly West, responsable des activités et des projets PNUE/DEPI/FEM relatifs aux eaux internationales, a demandé à voir le Cadre révisé des résultats joint en annexe au

rapport initial, faisant ressortir clairement les cibles et indicateurs modifiés par rapport à la version originale du document de projet. Il a été convenu que le document demandé serait présenté avant la fin de la réunion, les modifications étant surlignées.

16. M. Galbiati a indiqué quels étaient les buts, objectifs et composantes du projet ainsi que les résultats obtenus les deux premières années. Il a ensuite mentionné les points saillants du plan de travail pour la période 2014-2015 et les principaux résultats escomptés. Il a terminé en donnant un aperçu des activités du Groupe de la gestion du projet. M. Christian Severin (secrétariat du FEM) a proposé des moyens d'échanger plus efficacement les informations concernant le projet et, s'agissant du climat, il a suggéré que les points chauds reçoivent davantage de visibilité.

17. M. Antoine Lafitte, chargé d'étude en gestion intégrée des zones côtières au Plan Bleu, a présenté les activités menées au titre du projet et ses points forts, à savoir : la tenue de sept ateliers nationaux sur l'évaluation des programmes nationaux de surveillance et de suivi de la variabilité climatique, le recensement des données disponibles et la rédaction du rapport de synthèse sur les différentes options possibles en matière de partage des données; la mise au point de la plateforme multinationale d'échange d'informations en ligne sur la variabilité climatique et la gestion intégrée des zones côtières; et la méthode qui serait utilisée pour les projets de démonstration en Croatie et en Tunisie, mise au point par la société Climagine. Il a terminé en soulignant les besoins des pays afin que la plateforme puisse relayer les informations nécessaires.

18. Au cours du débat qui a suivi, le représentant du projet sur l'acidification de la mer Méditerranée et le changement climatique (MedSeA) a offert de fournir des informations concernant les impacts potentiels de l'acidification des océans sur les écosystèmes côtiers, tandis que le représentant du réseau des gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée (MedPAN) a offert son concours quant au rôle des aires marines protégées. M. Boulaya a mentionné l'expertise de l'OMM en matière d'échange de données et insisté sur l'importance de la complémentarité entre l'atténuation et l'adaptation, qui sous-tendait le projet ClimaSouth lancé récemment par l'Union européenne. Le représentant de la FAO a fait observer qu'il fallait concevoir la plateforme de manière à ce que les pays puissent l'utiliser à leurs propres fins. Répondant à une question au sujet de l'emplacement de la plateforme, Mme Hart a précisé qu'elle serait hébergée pour deux ans par le Centre GRID du PNUE à Genève. Entre-temps, des options à plus long terme devaient être envisagées.

19. Mme Daria Povh Skugor, Chargée de programme au Centre d'activités régionales pour le programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) a décrit les activités menées jusque-là au titre du projet, à savoir : le modèle d'évaluation dynamique et interactive de la vulnérabilité (DIVA), la manière dont il serait appliqué dans le cadre des deux projets de démonstration et les résultats qui en étaient attendus; et l'élaboration d'un plan de gestion intégrée des zones côtières pour le comté de Sibenik-Knin, en Croatie. Elle a également mentionné les enseignements déjà tirés de l'expérience et présenté le calendrier des futures activités au titre du projet.

20. Mme Sarra Touzi, Directrice du projet Med-Tunisie entrepris dans le cadre du Partenariat mondial de l'eau, a décrit les préparatifs du projet de démonstration prévu dans les Kerkennah en Tunisie, sa durée et les défis à surmonter. Elle a également décrit les activités passées et futures au titre de la composante 3, qui concerne le renforcement des capacités et l'appui à la mise en œuvre du Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée.

21. M. Mohamed Ali Ben Temessek, du Ministère tunisien de l'environnement, a souligné que la pêche, qui était une activité traditionnelle dans l'archipel des Kerkennah, était menacée par les changements climatiques, et que, par conséquent, le projet de

démonstration devait porter essentiellement sur cet aspect. Il a suggéré, par ailleurs, qu'un projet supplémentaire soit envisagé dans le cadre du Partenariat Med, avec la participation du CAR/ASP et de l'Agence tunisienne de protection et d'aménagement du littoral (APAL). Le représentant du CAR/ASP a annoncé qu'un projet pilote complémentaire était prévu pour définir une aire marine protégée (AMP) dans le Nord-Ouest de l'archipel des Kerkennah.

22. M. Bruno Chatenoux, Analyste SIG au Centre GRID du PNUE à Genève, a décrit les caractéristiques et les objectifs de la plateforme de données ainsi que les buts et le contenu des ateliers de formation, qui allaient permettre de former des experts nationaux à la mise en place d'une infrastructure de données spatiales. Il a également décrit la méthode qui allait être suivie dans l'archipel des Kerkennah pour déterminer le rôle des écosystèmes et les menaces auxquelles il était exposé, en prenant en exemple la côte Ouest de la Jamaïque.

23. M. Galbiati a ensuite présenté le projet de budget du projet pour la période 2014-2015, en indiquant le montant des dépenses prévues et les principales modifications apportées par rapport au budget approuvé en 2012, qui concernaient le personnel, les contrats de sous-traitance et les modules de formation.

Jour 2 - Introduction à la séance sur le Partenariat Med

24. Le Directeur du projet de Partenariat Med a ouvert la session en indiquant comment elle se déroulerait : finalité, objectifs, structure, organisation, méthode de travail et résultats escomptés.

Évaluation à mi-parcours, progrès accomplis en 2012-2013 et examen postérieur à la mise en œuvre du projet

25. La représentante de la Division de la mise en œuvre des politiques environnementales (DEPI) du PNUE a indiqué comment se déroulait l'évaluation approfondie des projets du PNUE en général, et comment s'était déroulée l'évaluation du projet de Partenariat Med en particulier. Deux consultants indépendants avaient été recrutés, dont le projet de rapport, puis le rapport final, avaient été soumis aux pays début 2013, puis juillet 2013, respectivement. Le projet de Partenariat Med était un projet complexe faisant appel à la participation de nombreux pays et partenaires. Le rapport d'évaluation l'avait impressionnée par sa grande qualité. Cela étant, les recommandations qu'il présentait n'allaient pas assez loin et ne mettaient pas suffisamment les partenaires au défi; de surcroît, certaines observations étaient restées sans suite, ce qui pouvait s'expliquer en partie par le fait que les activités prévues se comptaient par centaines. Elle a souligné que les points précis devaient être abordés pour veiller à ce que tous les aspects du projet soient couverts.

26. Le Directeur du projet de Partenariat Med a présenté les six recommandations principales formulées dans l'Évaluation à mi-parcours et la suite donnée par le Groupe de la gestion du projet. Les recommandations 1, 2 et 6 demandaient la présentation d'une proposition justifiant pleinement la prolongation du projet, une révision complète du budget et la présentation de bilans trimestriels. Le Groupe de la gestion du projet réclamait, en coordination avec l'ensemble des partenaires, la prolongation du projet sans dépenses supplémentaires jusqu'à la fin de l'année 2015. Un intervalle de six mois était envisagé entre la finalisation des activités en juin 2015 et la clôture du projet, pour pouvoir s'occuper des questions administratives, de la documentation et de la diffusion. Le Comité directeur était saisi d'un projet de budget consolidé accompagné d'activités supplémentaires pour pouvoir, éventuellement, réallouer les fonds inutilisés. Les co-partenaires de l'exécution du projet présenteraient un bilan trimestriel succinct à compter de mars 2014. La recommandation 3 avait trait à l'examen des besoins en personnel. Le Groupe de la gestion du projet était

désormais au grand complet, suite au recrutement du directeur du projet, d'un assistant administratif et d'un consultant basé dans les locaux du Plan d'action pour la Méditerranée du PNUE. La recommandation 4 faisait suite à la réalisation insatisfaisante des sous-éléments de projet 2.1 (Pollution industrielle) et 2.3 (PCB), dont l'exécution avait été contrariée par divers facteurs, notamment une conception et une préparation défectueuses du projet et la perturbation des activités par les printemps arabes et autres évènements politiques. La prolongation du projet donnerait plus de temps pour finaliser les activités. À cet égard, un contrat avait été signé avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour l'élimination des PCB, et deux consultants (un expert en pollution et un économiste environnemental) avaient été engagés pour assister le programme MEDPOL jusqu'à la fin du projet. La recommandation 5 concernait les mécanismes de coordination nationaux. Des instructions seront données aux points focaux pour veiller à la tenue périodique de réunions de coordination et à l'établissement de communications fréquentes avec tous les experts nationaux travaillant sur le projet. Un fichier commun de tous ces experts sera constitué. Des rapports nationaux sur l'état de la coordination interministérielle pour la planification marine et côtière seront établis en 2014; ils identifieront les lacunes et présenteront des recommandations. Le Groupe de la gestion du projet et les partenaires participeront à la plupart des réunions de coordination nationale et des réunions du comité interministériel en 2014. Un appui sera fourni aux pays qui se diront intéressés par la création de nouveaux comités interministériels, ou par le renforcement des comités interministériels existants, en vue de faciliter l'application et la coordination à long terme des plans relatifs aux zones marines et côtières (gestion intégrée des zones côtières (GIZC), gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), aires marines protégées (AMP)).

27. Le représentant de l'Égypte a signalé que la contamination croisée des PCB était un problème majeur de même que l'entretien des sites de stockage, et il a demandé le lancement d'un projet pilote approprié en Égypte. Le représentant du programme de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée (MEDPOL) en a pris bonne note et annoncé que des entretiens bilatéraux suivraient. La représentante de la Division de la mise en œuvre des politiques environnementales (DEPI) du PNUE a souligné qu'il fallait s'efforcer de dépenser les fonds inutilisés au titre du projet et d'améliorer la coordination interministérielle. Il n'était pas indispensable, pour ce faire, de créer de nouveaux comités interministériels, mais plutôt d'intégrer l'ensemble des questions. Le représentant de l'Algérie a noté l'importance de la coordination intersectorielle pour inclure les ONG et les personnes sur le terrain, qui savent quelles sont les priorités. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a offert de faciliter le rétablissement des contacts avec l'initiative « Méditerranée durable » de la Banque mondiale et les Fonds d'investissement pertinents.

28. La suite donnée par le Groupe de la gestion du projet à l'Évaluation à mi-parcours a été approuvée sous réserve d'entretiens avec les responsables du programme MEDPOL.

29. Le Directeur du projet a présenté les rapports annuels pour 2012 et 2013 et les progrès accomplis pendant cette période, qui comprenaient : le rapport d'évaluation régionale sur les risques et les incertitudes pesant sur les aquifères côtiers en Méditerranée; les rapports nationaux sur l'état des zones humides côtières dépendantes des aquifères côtiers; les stratégies nationales de gestion intégrée des zones côtières et les plans d'action nationaux de l'Algérie et du Monténégro; les 12 projets de démonstration dans un état avancé d'exécution; les réformes de politique préconisées pour la gestion des boues de phosphogypse (Tunisie), le contrôle de l'usage de chrome et de la demande biochimique en oxygène dans les tanneries (Turquie), le recyclage et la régénération des huiles lubrifiantes (Algérie) et le recyclage des batteries au plomb (Syrie); la gestion améliorée de six aires marines protégées; l'évaluation de la mise en œuvre des Plans d'action nationaux au titre du Programme d'actions stratégiques pour la Méditerranée (PAS/MED), y compris la publication d'un document sur l'état d'avancement de ces plans. Le plan du projet pour 2014 a également été présenté, indiquant que plus de la moitié des activités au titre du projet

seraient achevées d'ici la fin de l'année 2014; que certaines activités se poursuivront jusqu'en juin 2015, y compris les projets reproduits ailleurs; et que les projets de démonstration sur la pollution avaient été révisés compte tenu des recommandations de l'Évaluation à mi-parcours et qu'ils devaient s'achever en juin 2015.

30. Mme Hart a présenté l'Examen postérieur à la mise en œuvre pour 2013 faisant le point sur les progrès dans la réalisation des objectifs fixés, l'exécution du projet et les risques y afférents, sur la période allant du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013, et elle a présenté la notation des différents éléments du projet. L'appréciation globale, qui était « modérément satisfaisant/satisfaisant » l'année passée, était tombée à « modérément satisfaisant » cette année, essentiellement en raison de retards dans l'exécution des activités prévues. À sa cinquième réunion, tenue à Athènes les 26 et 27 novembre 2013, le Groupe de coordination avait examiné la notation attribuée. Il avait estimé que, dans certains cas, les indicateurs étaient trop ambitieux au regard des activités prévues. Dans d'autres cas, les activités avaient été revues ou retardées afin d'y inclure davantage de résultats et de consultations. Le Cadre révisé des résultats soumis au Comité directeur ne comportait que quelques modifications d'ordre mineur : les indicateurs et les cibles avaient été précisés, certaines révisions avaient été faites lorsque le contenu des projets de démonstration avait été modifié (comme par exemple dans le cas de l'élimination des PCB), et des activités supplémentaires avaient été incluses (comme par exemple des activités financées par la Commission européenne).

31. La représentante de la Division de la mise en œuvre des politiques environnementales (DEPI) du PNUE a salué les efforts faits pour mettre en forme ce compte rendu franc, honnête et de très bonne qualité, faisant observer que la notation s'améliorait généralement à mesure que le projet progressait et qu'il restait bien assez de temps pour surmonter les difficultés. Il était très positif que le Cadre des résultats soit parvenu à intégrer un financement supplémentaire. Elle avait remarqué que certaines cibles étaient formulées comme des objectifs et que certains indicateurs étaient difficiles à évaluer ou à mesurer. Elle a préconisé d'assortir l'indicateur sur les PCB d'une fourchette de valeurs cibles et suggéré que la cible fixée pour les comités interministériels soit revue à la hausse. Les représentants des pays membres de la Commission ont fait observer que, de nos jours, les données étaient plus fiables que par le passé, et ils ont signalé qu'il manquait un élément consacré aux investissements dans les infrastructures.

Présentation détaillée des activités de la composante 1

32. M. Matthew Lagod, Consultant pour l'UNESCO-PHI, a présenté un bilan des activités de l'UNESCO, le plan pour la période 2014-2015 et les enseignements tirés de l'expérience : 12 rapports nationaux et un rapport de synthèse régional sur la qualité des aquifères côtiers et les risques qui les menacent, accompagnés de recommandations, avaient été établis; une base de données géo-référencées en ligne avait été constituée et une carte de vulnérabilité avait été dressée pour 3 aquifères côtiers; la gestion des eaux souterraines avait été incluse dans la gestion intégrée des zones côtières; des plans de gestion intégrée des ressources en eau faisaient partie de 3 études de cas; 11 rapports d'évaluation nationaux et un rapport d'évaluation national sur les eaux souterraines et les aquifères côtiers avaient été produits. Les activités prévues pour la période 2014-2015 comprenaient : un supplément sur les aquifères côtiers à l'Analyse diagnostique transfrontière du bassin méditerranéen, assorti d'un plan d'action régional; un aperçu régional de l'état et des tendances des zones humides; une carte des zones humides côtières représentatives; une étude de cas sur la gestion des zones côtières humides au Maroc; et la promotion du recours aux applications de la technologie spatiale à la gestion des aquifères côtiers. Une amélioration de la coordination avec les partenaires et les institutions nationales était nécessaire pour finaliser les études de cas sur l'oasis de Gabès, en Tunisie, et le fleuve Martil, au Maroc. Il a souligné

qu'une amélioration de la coordination entre les ministères en charge des ressources en eau et de l'environnement était essentielle et il a recommandé que les activités visant l'établissement de cartes de vulnérabilité soit transposées à d'autres aquifères côtiers, ainsi que l'établissement de cartes des zones humides dépendantes des eaux souterraines dans d'autres régions.

33. Mme Daria Povh Skugor, Chargée de programme au Centre d'activités régionales pour le programme d'actions prioritaires (CAR/PAP), a présenté les activités du centre concernant la préparation de la stratégie de gestion intégrée des zones côtières de l'Algérie; la stratégie de gestion intégrée des zones côtières du Monténégro, assortie d'un plan de gestion et d'un plan d'action; l'évaluation socioéconomique de l'exploitation des mers et des côtes de la Croatie et le coût de leur dégradation; le plan d'aménagement de la zone côtière de Reghaïa en Algérie et le plan de gestion intégrée du bassin du fleuve Buna/Bojana en Albanie et au Monténégro. Elle a également présenté le calendrier des autres activités. Elle a souligné que les approches participatives augmentaient considérablement les chances de mener à bien les politiques préconisées et qu'elles contribuaient à susciter une prise de conscience, ce qui constituait un préalable à la durabilité de l'action entreprise; qu'une implication significative des gouvernements n'était possible que si l'on s'intéressait aux questions d'intérêt national jugées fondamentales, réelles et pertinentes; et que les stratégies nationales en matière de gestion intégrée des zones côtières devaient s'accompagner de recommandations visant à mettre en place un cadre institutionnel chiffrant les besoins de financement.

34. M. Dimitris Faloutsos, Coordonnateur du programme, et Mme Anthi Dionysia Brouma, Administratrice de programme hors classe au Partenariat mondial de l'eau – Méditerranée, ont présenté les activités menées à bien dans le cadre du partenariat, à savoir : la préparation d'évaluations nationales de la gestion intégrée des ressources en eau dans 3 pays, l'organisation d'une manifestation sur la gouvernance de l'eau en Méditerranée à l'occasion du sixième Forum mondial de l'eau, le renforcement des institutions nationales s'occupant de la gestion intégrée des ressources en eau dans 4 pays, et l'établissement d'un plan pour la gestion intégrée des ressources en eau du bassin du fleuve Buna/Bojana. Les activités restantes comprenaient : l'achèvement des travaux sur la gouvernance des ressources en eau et son financement en Tunisie, le lancement de travaux sur les aspects financiers du programme de gouvernance des ressources en eau en Palestine, et la reproduction de l'activité GICZ/GIRE au Liban (activité suggérée). Les deux intervenants ont souligné qu'il était crucial d'impliquer dès le départ des activités un large éventail de parties prenantes représentatives de différents secteurs et d'établir un lien entre les interventions et les processus nationaux en cours en matière de politiques, plans et stratégies. Enfin, ils ont mentionné les synergies avec deux importants projets appuyés par l'Union européenne : le projet pour une gestion intégrée durable de l'eau (projet SWIM) et le volet « renforcement des capacités » de l'initiative Horizon 2020 visant à dépolluer la Méditerranée.

35. Les représentants des pays se sont déclarés satisfaits des progrès accomplis; ils ont noté qu'il importait de renforcer les capacités nationales et aussi d'intensifier les synergies entre la gestion intégrée des zones côtières et la stratégie marine. Ils ont pris acte de la demande du Monténégro à l'effet qu'une activité soit reproduite dans ce pays, mais noté qu'il n'était guère possible d'y donner suite dans le cadre du projet actuel.

Présentation détaillée des activités de la composante 2

36. M. Habib El Habr, Coordonnateur adjoint du projet PNUE/PAM, a présenté les activités au titre du programme MEDPOL. Des réformes étaient en cours en Algérie (gestion des huiles lubrifiantes), en Tunisie (boues de phosphogypse), en Syrie (batteries au plomb) et en Turquie (tanneries). Le modèle de valeurs limites d'émissions/objectifs de qualité

environnementale (VLE/OQE) avait été mis au point pour un large éventail de polluants; les apports fluviaux en nutriments avaient été déterminés et des scénarios conçus. L'Albanie, le Maroc et le Monténégro avaient été choisis pour renforcer leur Inspection de l'environnement. S'agissant de la gestion écologiquement rationnelle du matériel contenant des PCB et des stocks et déchets de PCB, ou contaminés au contact de ces substances (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Égypte et Turquie), le plan de travail avait été modifié pour donner la priorité à l'inventaire des PCB. Un accord avait été signé avec l'UNOPS pour se procurer des détecteurs de PCB. Des analyseurs avaient été livrés à l'Égypte, à la Turquie et à la Bosnie-Herzégovine en 2013 et à l'Albanie en 2014. Des inventaires des PCB avaient été établis dans trois pays. En février 2014, 712 tonnes de PCB déclarées par trois pays étaient prêtes à être exportées et 159 experts locaux avaient été formés à l'inspection des transformateurs et condensateurs dans quatre pays. L'élaboration de directives sur la gestion écologiquement rationnelle des PCB allait commencer prochainement. Les activités restantes concernaient la préparation de réformes des politiques nationales en Algérie et en Tunisie, la conclusion de quatre directives régionales, la mise à jour des plans d'action nationaux, des formations nationales et régionales à l'utilisation d'outils d'inspection de l'environnement et l'élimination écologiquement rationnelle de 712 tonnes de PCB. Il a souligné que la mise à jour des plans d'action nationaux était cruciale pour assurer la durabilité du Partenariat Med à l'échelon national au cours de la prochaine décennie et que l'exécution du projet mettrait au jour le besoin d'activités supplémentaires, qui seraient menées sous réserve de la disponibilité de fonds à cet effet.

37. M. Manolo Clar, Directeur du projet du Centre d'activités régionales pour la consommation et la production durables (CAR/CPD), a présenté les activités du centre au titre de la composante 2.3 menées en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Égypte et en Turquie. Aucune activité n'avait pu être menée en Libye et en Syrie. Le site Internet sur les PCB en Méditerranée, récemment ouvert, serait mis à jour; une brochure sur les PCB était parue; et une vidéo sur les PCB ainsi qu'une trousse à outils destinée aux détenteurs de PCB et aux décideurs étaient en cours d'élaboration. Quatre programmes de formation conjoints MEDPOL-CAR/ASP sur la gestion, l'échantillonnage et l'élimination des PCB étaient aussi en cours d'élaboration. Des missions conjointes MEDPOL-CAR/ASP pour l'établissement d'inventaires des PCB avaient eu lieu dans chacun des pays participants. S'agissant des capacités techniques pour la gestion écologiquement rationnelle des équipements contenant des PCB, quatre ateliers de sensibilisation CAR/CPD étaient en voie de préparation ainsi que quatre programmes de formation supplémentaires sur la gestion des PCB. Enfin, il a suggéré le lancement de nouvelles activités en vue de l'élaboration de directives sur la gestion des PCB et de l'amiante afin de savoir comment traiter ces matériaux dans les travaux de construction et de démolition ainsi que lors du démantèlement de navires.

38. Au cours du débat qui a suivi, les représentants des pays se sont félicités des travaux accomplis, ont exprimé leur intérêt pour la reproduction des activités de renforcement des capacités et de formation, y compris sur la gestion de l'amiante, et ils ont souligné qu'il importait de réviser les plans d'action nationaux. Le représentant de la Libye a expliqué que son pays ne pouvait participer aux activités prévues en raison de la situation politique et il a demandé s'il pourrait de nouveau y prendre part, et comment. Le représentant de l'Égypte a suggéré que des experts libyens soient invités aux ateliers de formation et de sensibilisation qui auraient lieu en Égypte, qu'un atelier régional de formation des formateurs soit organisé, et que davantage de fonds soient alloués à l'élimination des PCB dans son pays. Le représentant du programme MEDPOL a offert de livrer à la Libye les deux analyseurs qui avaient été mis de côté pour la Syrie et ajouté qu'il essaierait de trouver les moyens d'organiser des stages de formation régionaux. Il a annoncé, par ailleurs, que deux consultants avaient été retenus en vue d'être recrutés et qu'ils commenceraient leurs travaux au cours des prochains mois.

Présentation détaillée des activités de la composante 3

39. Mme Souha El Asmi, Chef du projet de réseau méditerranéen d'aires marines protégées (MedMPAnet), et M. Atef Limam, Adjoint au Chef du projet, ont présenté les activités du Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP), qui comprenaient : 3 évaluations du cadre juridique et institutionnel pour la conservation de la biodiversité marine et côtière et la création d'une aire marine protégée (AMP); une stratégie nationale pour la mise en valeur des aires marines et côtières protégées en Libye; un projet de loi sur les aires protégées en Libye; une trousse à outils sur la participation des parties prenantes à l'identification, la désignation et la gestion des aires marines protégées; l'évaluation écologique de 16 sites marins prioritaires susceptibles de devenir des AMP; une étude visant à identifier 8 sites marins prioritaires susceptibles de devenir des AMP; 6 études écologiques; 7 études socio-économiques sur la pêche et 2 plans de gestion des nouvelles AMP; 23 activités de formation pour 250 stagiaires; une stratégie régionale de renforcement des capacités visant à améliorer la gestion des AMP de la mer Méditerranée; un portail de formation sur les AMP (www.mpatraininginthemed.org); une étude régionale et 6 directives à l'intention des gestionnaires d'AMP; la production de vidéos en partenariat avec les autorités nationales. Les activités restant à exécuter au titre du projet étaient les suivantes : 2 études écologiques, une étude socio-économique sur la pêche et 4 plans de gestion des nouvelles AMP; une étude et un atelier régional sur le financement durable des AMP dans la région méditerranéenne, en collaboration avec le réseau des gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée (MedPAN); 5 plans d'activités pour les nouvelles AMP et une étude de faisabilité sur l'écotourisme dans un site monténégrin; des formations régionales sur la surveillance écologique dans les AMP et sur les liens entre les changements climatiques et les AMP. Il était envisagé, par ailleurs, sous réserve de l'approbation du Comité directeur, de créer une nouvelle AMP dans le Nord de l'archipel des Kerkennah en Tunisie, en reproduisant une activité analogue. Les enseignements tirés de l'expérience montraient que des activités de suivi devaient être encouragées après les ateliers de formation, qu'il fallait éviter d'établir un lien entre des activités fondamentalement différentes et que la création d'une AMP était un processus long et complexe s'échelonnant sur cinq ans au moins. Enfin, il était recommandé que les partenaires éventuels du projet au niveau national soient impliqués dès le tout début de la conception du projet, que le Groupe de la gestion du projet et les pays partenaires s'efforcent de mettre au point un « plan de suivi » et que la démarche adoptée pour le renforcement des capacités soit radicalement modifiée.

40. M. Sami Dhouib, Responsable du programme marin de la Tunisie dans le cadre du Programme méditerranéen du Fonds mondial pour la nature (WWF MedPO) a présenté les activités du projet visant à assurer une gestion efficace des AMP de la Méditerranée : 6 plans de gestion avaient été élaborés; près de 150 praticiens avaient été formés à la gestion des AMP; une pétition demandant la création de nouvelles AMP en Méditerranée et une meilleure gestion des AMP existantes avait recueilli plus de 25 000 signatures; une brochure sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience avait été publiée en vue de promouvoir la reproduction de certaines activités. Au nombre des rapports préparés et publiés figurait une stratégie de renforcement des capacités visant à améliorer la gestion des AMP de la Méditerranée, une étude de faisabilité sur la possibilité de créer un Fonds d'affectation spéciale pour appuyer les AMP et des directives pour faire face aux changements climatiques dans les AMP. Les obstacles à surmonter dans les pays participants étaient notamment : le manque de lois ou de législation se rapportant spécifiquement aux AMP, les conflits de juridiction entre autorités, les insuffisances des cadres de politique, le caractère non contraignant des accords, les compétences limitées des gestionnaires et l'absence d'un véritable pouvoir de décision. Les futures activités comporteraient : l'élaboration d'un plan de gestion de deux AMP en Libye, la fourniture d'un soutien aux secteurs tributaires de la nature afin qu'ils puissent adopter des pratiques durables et stimuler les économies locales en Tunisie, l'élaboration d'un plan de gestion de

l'écotourisme et la promotion d'un développement durable du tourisme dans l'ensemble des wilayas algériennes et la fourniture d'un appui à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan de gestion durable du tourisme en Croatie, en Albanie et en Turquie.

41. M. Pedro de Barros, spécialiste des ressources halieutiques à la FAO, a présenté les activités de cette organisation au titre du projet. Les capacités de gestion des pêches avaient été développées et, dans tous les pays, les principaux membres du personnel des institutions en charge de la pêche savaient désormais comment intégrer l'approche écosystémique des pêches dans leurs travaux quotidiens; les schémas des prises accessoires avaient été identifiés ainsi que des solutions techniques propres à y remédier, qui avaient été examinées avec les parties prenantes; l'Association des pêcheurs de Badès, au Maroc, assurait désormais elle-même la surveillance des pêches. Les futures activités comprenaient : l'achèvement et la présentation des études des systèmes juridiques et des modes de gestion, apportant un soutien aux pays pour qu'ils puissent mettre en pratique l'approche écosystémique des pêches; le renforcement de l'engagement des parties prenantes industrielles dans la réduction des prises accessoires résultant de la pratique de la pêche au chalut de fond dans le golfe de Gabès, en Tunisie; et le renforcement du programme de surveillance des pêches gérées par les pêcheurs à Al-Hoceima, au Maroc. Les enseignements tirés de l'expérience acquise dans le cadre des activités menées à bien étaient, notamment, que le développement des capacités reposait sur la volonté d'assimilation et non sur la fourniture d'une formation, que la mise en confiance prenait beaucoup de temps et que les pêcheurs étaient disposés à prendre part à la gestion et à faire partie intégrante du processus. Au nombre des difficultés à surmonter, on avait constaté : l'instabilité des régimes politiques, la réticence à prendre des engagements, et la tradition bien ancrée de la prise de décisions par voie hiérarchique. La durabilité à long terme exigeait que l'on mette l'accent sur la participation des communautés, que les autorités nationales et locales prennent la direction des opérations, et que les centres d'excellence régionaux jouent un rôle dans la formation et l'échange d'expériences.

42. Au cours du débat qui a suivi, les pays ont remercié tous les acteurs des projets et souligné l'importance de la continuité et de la reproduction des activités, même pour les miniprojets. Les intervenants ont signalé, entre autres, que les directives sur l'écotourisme pouvaient être produites en collaboration avec le MedPAN, qui a offert d'aider à généraliser les meilleures pratiques et d'aider à la transposition des activités. Le représentant du CAR/ASP a fait savoir que des entretiens bilatéraux pouvaient avoir lieu avec le Liban pour envisager la possibilité de reproduire certaines activités spécifiques ne relevant pas directement du programme du Partenariat Med. Le représentant du FEM a signalé qu'il existait déjà des projets d'évaluation économique des AMP et que des synergies avec ces projets devaient être recherchées.

43. Mme Thomais Vlachogianni, Chargée de programme au Bureau méditerranéen d'information sur l'environnement, la culture et le développement durable (MIO-ECSDE), a parlé de la participation des organisations non gouvernementales (ONG) et des organisations communautaires aux activités du Partenariat Med et de la manière d'en améliorer la participation et le rôle. Dans ce contexte, un plan pour la participation des ONG avait été élaboré et mis en œuvre, des activités visant à donner plus de visibilité au programme avaient été lancées, des réunions de réseau et des ateliers de renforcement des capacités avaient eu lieu, et des efforts avaient été faits pour relier le Partenariat Med au programme de petites subventions du FEM. Les enseignements tirés de l'expérience avaient permis d'apprendre que les ONG devaient être associées aux projets dès le stade de la planification et qu'elles devaient être dotées de plus grands moyens; qu'il était essentiel de créer une atmosphère de coopération et de confiance; qu'il fallait autant que possible définir les produits conjointement et que les ONG devaient se faire part mutuellement de leur expérience aux niveaux national et régional. Les principaux défis à relever étaient : le manque de collaboration entre les ONG et l'insuffisance du financement en faveur de la

participation, de la communication et des activités à petite échelle. Les étapes restant à franchir d'ici la fin du projet comportaient : la réalisation d'une publication visant à faire connaître le Partenariat Med au travers d'expériences réussies; la rédaction d'un manuel présentant plusieurs études de cas sur la participation du public inspirées du Partenariat Med et au-delà; l'évaluation de la participation des ONG aux activités du projet; l'organisation de la onzième réunion du Cercle des parlementaires méditerranéens pour le développement durable (COMPSUD) et du onzième Dialogue régional méditerranéen entre parlementaires, ONG et autres parties prenantes; et la création de synergies avec d'autres projets méditerranéens de grande envergure tels que la composante de l'initiative Horizon 2020 relative au renforcement des capacités et au programme méditerranéen pour l'environnement, la transition vers des modes de consommation et de production durables en Méditerranée (SWITCH-MED), l'exécution d'un projet de suivi dans le bassin du fleuve Drin, en Albanie, sous le slogan « Bien vivre en harmonie avec le fleuve Drin ».

44. Au cours du débat qui a suivi, les représentants de la Tunisie et de la Libye ont fait observer qu'après les révoltes de 2011, le nombre des ONG et leur niveau d'engagement avaient considérablement augmenté. La représentante du MIO-ECSDE a signalé qu'elle souhaitait identifier et associer de nouveaux acteurs, compte tenu de leur niveau de compétences, et qu'elle était prête à apporter son soutien sur demande. L'Égypte, la Tunisie et la Libye ont demandé une assistance à la sensibilisation aux nouveaux polluants organiques persistants. La représentante du MIO-ECSDE s'est dite prête à envisager cette possibilité avec le Groupe de la gestion du projet.

Jour 3 – Stratégie de communication et coordination nationale

45. Mme Hoda El Turk, spécialiste de l'information au PNUE/PAM, a présenté la stratégie de communication au titre du projet. S'agissant des communications internes, des modèles conformes aux directives sur l'identité visuelle avaient été établis, et l'ouverture d'un portail de collaboration s'était avérée utile pour les partenaires d'exécution et les points focaux. S'agissant des communications extérieures, le site du projet et les sites des médias sociaux étaient mis à jour régulièrement, et des bulletins d'information ponctuels étaient distribués en trois langues. Des rapports annuels ainsi qu'une brochure sur le projet avaient été publiés. Des applications i-Pad et i-Phone avaient été mises au point et un documentaire avait été réalisé. Cependant, tous ne s'étaient pas encore inscrits sur le portail et l'échange d'informations avait besoin d'être amélioré, ainsi que le sentiment d'être tous partenaires d'un même projet. Les prochaines étapes comprendraient : la mise à jour des applications i-Pad et i-Phone, l'actualisation et la traduction du site, la publication des enseignements tirés de l'expérience et des bonnes pratiques, l'établissement des cartes pertinentes des pays et l'élaboration de modules d'apprentissage.

46. Mme Vlachogianni a annoncé la mise au point de deux modules d'apprentissage attrayants, faciles à utiliser et efficaces à l'intention des fonctionnaires, des autorités locales et des ONG, entre autres. Le premier module portait sur la participation des parties prenantes et le second sur l'approche écosystémique. Ces modules comportaient : une introduction, une vingtaine de leçons, des exercices, un glossaire, des références, des présentations audio d'une quinzaine de minutes avec défilement parallèle de diapositives animées. Les prochaines étapes seraient : la rédaction et l'examen du contenu de la plateforme d'apprentissage en ligne, la mise en place de la plateforme et l'élaboration de modules d'apprentissage en ligne. Le projet de contenu du premier module serait prêt fin mai 2014.

47. Au cours du débat qui a suivi, les partenaires et les points focaux ont été invités à s'inscrire sur le portail de collaboration et à mettre à jour continuellement les informations et les résultats affichés sur ce portail. Le représentant du FEM s'est déclaré satisfait de la stratégie de communication et il a vivement préconisé la production de Notes de résultats de

deux pages semblables à celles qui avaient été produites dans le cadre du réseau d'apprentissage sur les eaux internationales mis en place par le FEM (IW-Learn), soit au niveau national soit au niveau des projets de démonstration. La mise en place, sur le site, d'un outil de suivi en ligne a également été suggérée pour permettre aux visiteurs de voir les progrès accomplis pour chaque activité et de pouvoir accéder par lien aux documents pertinents. La représentante de la Division de la mise en œuvre des politiques environnementales (DEPI) du PNUE a fait observer que la communication au sein d'un projet abordant tant de sujets et faisant appel à tant de partenaires allait être une tâche ardue et elle a recommandé de considérer la prochaine réunion du Comité directeur comme un vaste forum offrant l'occasion de présenter les 66 produits du projet, en mettant en exergue les dix premiers.

48. M. Salvatore Carrubba, consultant pour l'UNESCO-HIP, a présenté le projet de démonstration sur l'établissement de cartes de vulnérabilité pour l'aquifère côtier de Ghar El Melh (Tunisie). Il a donné des explications sur la vulnérabilité des aquifères côtiers et ses dimensions verticales et horizontales, puis il a présenté les cartes de vulnérabilité intégrées de l'aquifère considéré.

49. M. Galbiati a suggéré des moyens de renforcer la coordination nationale et les comités interministériels. Pour améliorer la coordination nationale, un fichier d'experts nationaux sera constitué et distribué et des fiches nationales seront préparées. Les partenaires d'exécution devraient communiquer régulièrement sur les activités en cours et les points focaux devraient organiser des réunions de coordination nationales et soumettre des articles et des témoignages pour diffusion. Enfin, il a signalé que les ressources disponibles seraient suffisantes pour que quatre pays puissent mener à bien les activités de coordination, en fonction de l'intérêt manifesté.

50. Au cours du débat qui a suivi, les pays ont fait part de leur expérience de la création de comités interministériels et décrit leur rôle et leurs responsabilités. Le représentant du FEM a déclaré qu'il était important d'essayer de mettre en place des comités interministériels dans tous les pays. Le représentant du GWP-Med a souligné que de telles initiatives étaient par-dessus tout dans l'intérêt des pays eux-mêmes et qu'elles étaient un bon moyen de faire le lien entre la gestion des ressources en eau et les autres questions environnementales.

Plan de travail et budget pour la période 2014-2015

51. Mme Hart et M. Galbiati ont présenté le plan de travail pour 2014 et 2015 et, pour chaque élément de projet, les activités qui restaient à exécuter et leurs calendriers respectifs. Un aperçu des dépenses prévues a aussi été présenté, y compris des cibles trimestrielles pour chaque composante.

52. Mme Kumiko Yatagai, chargée de la gestion des fonds et de l'administration au PNUE/PAM, a présenté un aperçu des fonds alloués au projet, par composante, pour les années 2012 et 2013 ainsi qu'une ventilation de ces fonds entre les copartenaires d'exécution. Elle a signalé que le décaissement global des fonds allait de pair avec le décaissement des fonds par le FEM et elle a donné des explications sur les modalités de fourniture d'un cofinancement.

53. Au cours du débat qui a suivi, la représentante de la Division de la mise en œuvre des politiques environnementales (DEPI) du PNUE a fait observer qu'il était ambitieux de décaisser une proportion aussi importante du budget de la composante 2 jusque mi-2015. Le Directeur du projet a répondu que l'on ne pouvait abandonner les travaux déjà entrepris au titre du sous-élément sur les PCB et que la date butoir pour toute proposition tendant à réallouer des fonds était juin 2014. Toute modification proposée serait envoyée aux membres du Comité directeur pour adoption virtuelle.

Jour 4 – Stratégie de reproduction et modalités d'investissement

54. Mme Hart a exposé la philosophie sous-tendant la reproduction des activités et noté qu'il était essentiel de dresser le bilan des initiatives régionales lancées pour s'attaquer aux problèmes critiques, d'identifier celles qui s'appliquaient le mieux aux contextes écologiques, socio-économiques et culturels régionaux, et de mobiliser un engagement politique ainsi qu'un financement nouveau et additionnel pour mener à l'échelle de la région toute entière des efforts pour reproduire les pratiques éprouvées et validées à l'échelon régional. En 2012, le Comité directeur avait approuvé, à sa troisième réunion, que l'on se joigne à d'autres initiatives (Horizon 2020 et SWIM). Après un appel à des propositions de reproduction des activités lancé en février 2013, huit propositions avaient été reçues et étudiées, dont trois, qui remplissaient la majorité des critères, avaient été élaborées plus avant, et il était proposé de les inclure dans le plan de travail pour la période 2014-2015, pour qu'elles soient examinées et adoptées éventuellement par le Comité directeur. Il s'agissait des propositions suivantes : préparation d'une stratégie de gestion intégrée des zones côtières en Croatie; définition d'une vision commune entre les parties prenantes pour la gestion de la région du bassin du fleuve Damour au Liban et création des conditions nécessaires à l'élaboration d'un plan commun pour la gestion intégrée des ressources en eau et des zones marines et côtières (GIRE/GIZM); la réalisation d'études écologiques et socio-économiques préparatoires en vue de la création d'une zone marine et côtière protégée dans la partie Nord-Est de l'archipel des Kerkennah, en Tunisie. Si une forte demande s'exprimait en faveur de nouvelles propositions, le Groupe de la gestion du projet pourrait organiser un deuxième appel qui serait adressé à tous les partenaires d'exécution et aux pays participants, qui seraient alors invités à présenter de brèves notes conceptuelles sur ces propositions, pour lesquelles le Groupe de la gestion du projet recherchera un financement additionnel dans un proche avenir, sinon dans le cadre du Partenariat Med, du moins dans le cadre d'un ou de plusieurs projets de suivi du Partenariat Med. Elle a terminé en proposant que la cinquième réunion du Comité directeur se double d'une manifestation finale pour mettre en exergue les leçons tirées du Partenariat Med.

55. Au cours du débat qui a suivi, les pays se sont dits reconnaissants pour les activités menées à bien au titre du projet. La représentante de la Division de la mise en œuvre des politiques environnementales (DEPI) du PNUE a dit que la reproduction des activités et leur exécution à plus grande échelle donnait plus de poids aux projets, ajoutant qu'elle avait bon espoir pour les trois propositions avancées, qu'elle appuyait. Le représentant du FEM a recommandé que les nouvelles idées soient proposées aux partenaires du secteur privé également.

56. Après une brève discussion, le Comité directeur a approuvé officiellement le plan de travail et le budget du projet sur la variabilité climatique et la gestion intégrée des zones côtières ainsi que le plan de travail et le budget du Partenariat Med.

57. M. Christian Severin, spécialiste de l'environnement hors classe au PNUE/FEM, a exposé brièvement les modalités d'investissement du FEM. Il a signalé que les fonds renouvelables prenaient peu à peu le pas sur les programmes de subventions, qu'il n'était pas nécessairement difficile d'obtenir des résultats et que les méthodes simples étaient souvent les plus efficaces. Au cours du débat qui a suivi, les pays ont remercié le FEM pour l'aperçu du projet qu'il venait de présenter; ils ont souligné qu'il fallait trouver un soutien pour poursuivre et développer les travaux menés dans le cadre du projet et ils ont mentionné les avantages que présentait la structure déjà en place et la coordination entre partenaires.

58. M. Rachid Nafti, Coordonnateur national du projet relatif au transfert de technologies écologiquement rationnelles dans la région méditerranéenne (Med TEST) a présenté l'expérience acquise, les enseignements tirés de l'expérience et les prochaines étapes du projet. Il a souligné qu'il importait de concevoir un projet bancable et, parallèlement,

d'éduquer les banquiers et les responsables gouvernementaux pour qu'ils sachent comment hiérarchiser et financer les projets. Les projets devaient être assortis de procédures de gestion et de comptabilité de gestion. Par ailleurs, il fallait prévoir les impacts et se rappeler qu'il était plus économique d'avoir à disposition un « Fonds pour la propreté » plutôt que d'avoir à payer pour dépolluer.

Conclusions et recommandations et clôture de la réunion

59. Le Comité directeur a examiné une série de conclusions et de recommandations préparées par le secrétariat, pour le Partenariat Med et pour les projets sur la variabilité climatique et la gestion intégrée des zones côtières, qu'il a adoptées après y avoir apporté les modifications nécessaires. Le texte complet des conclusions et recommandations figure dans l'annexe III au présent rapport.

Clôture de la réunion

60. Après les échanges de courtoisies d'usage, la clôture de la réunion a été prononcée le jeudi 20 février 2014 à 13 heures.

ANNEXE I

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Lundi 17 février COMITÉ DIRECTEUR - JOUR 1

8 h 45 – 9 h 30 Inscription des participants

9 h 30 – 9 h 45 Ouverture de la réunion et remarques de bienvenue du secrétaire d'État tunisien à l'environnement (à confirmer).

9 h 45 – 10 heures Remarques de bienvenue du Président du Bureau de la Convention de Barcelone, M. Mehmet Emin Birpinar (à confirmer).

10 heures – 10 h 15 Introduction de Mme Maria Luisa Silva Mejias, Coordonnatrice du secrétariat de la Convention de Barcelone.

10 h 15 – 10 h 45 Pause café

10 h 45 – 12 h 45 Adaptation à la variabilité climatique et cadre de politique générale pour la Méditerranée. Exposés de fond et discussion.

13 heures – 14 h 30 Déjeuner

14 h 30 – 14 h 45 Élection du Bureau.

14 h 45 – 15 heures Adoption de l'ordre du jour de la réunion.

15 heures – 15 h 15 Introduction à la session sur la variabilité climatique : objectifs, organisation des travaux, méthode de travail et résultats escomptés.

15 h 15 – 15 h 45 Présentation du rapport initial du projet « Intégration de la variabilité et du changement climatiques dans les stratégies nationales de mise en œuvre du Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée ».

15 h 45 – 16 h 15 Pause café

16 h 15 – 17 h 45 Présentation des activités : plan de travail et budget du projet sur la variabilité climatique : activités et démonstration.

17 h 45 – 18 h 15 Débat général et recommandations du Comité directeur.

18 h 15 – 18 h 30 Annonces

Un dîner à l'intention des participants sera organisé par le Partenariat Med à Hammamet

Mardi 18 février COMITÉ DIRECTEUR - JOUR 2

09 heures – 09 h 15 Introduction à la session sur le Partenariat Med : objectifs, organisation des travaux, méthode de travail et résultats escomptés.

09 h 15 – 10 heures Présentation de l'Évaluation à mi-parcours et commentaires du Groupe de la gestion du projet.

10 heures – 10 h 30 Exposé sur les progrès du Partenariat Med en 2012-2013, suivi d'un débat général.

10 h 30 – 11 heures Pause café

11 heures – 11 h 30 Présentation de l'Examen postérieur à la mise en œuvre pour 2013.

11 h 30 – 13 heures Composante 1 - Approches intégrées de la mise en œuvre des aires spécialement protégées et des plans d'action nationaux : gestion intégrée des zones côtières (GIZC), gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et gestion des aquifères côtiers.

13 heures – 1430 Déjeuner

14 h 30 – 15 h 30 Composante 2 - Pollution due aux activités terrestres, y compris les polluants organiques persistants : mise en œuvre des aires marines spécialement protégées en Méditerranée et des plans d'action nationaux correspondants.

15 h 30 – 17 heures Composante 3 - Conservation de la diversité biologique : mise en œuvre des aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM) et des plans d'action nationaux correspondants.

17 heures – 17 h 30 Pause café

17 h 30 – 18 heures Composante 4 – Coordination du projet, participation des ONG, stratégies de reproduction et de communication, gestion, suivi et évaluation.

18 heures– 18 h 30 Débat général et recommandations du Comité directeur.

Mercredi 19 mai COMITÉ DIRECTEUR - JOUR 3

9 heures – 9 h 30 Stratégie de communication : résultats et débat sur la voie à suivre.

9 h 30 – 10 h 15 Coordination nationale et comités interministériels.

10 h 15 – 10 h 45 Reproduction d'activités en vue de promouvoir la durabilité à long terme.

10 h 45 – 11 h 15 **Pause café**

11 h 15 – 12 h 30 Plan de travail et budget pour la période 2014-2015.

12 h 30 – 13 h 30 **Déjeuner**

Après-midi (13 h 30 – 18 h 30) : excursion sur le site du projet de démonstration de la gestion des aquifères côtiers de Gar El Melah

Mardi 20 février **COMITÉ DIRECTEUR - JOUR 4**

9 heures – 10 h 30 Perspectives d'avenir : stratégie FEM VI. Suggestions pour le suivi du Partenariat Med et tour-de-table avec les pays.

10 h 30 – 11 heures Propositions pour la réunion finale du Comité directeur et manifestation finale pour conclure le Partenariat Med.

11 heures – 11 h 30 **Pause café**

11 h 30 – 11 h 45 Questions diverses.

11 h 45 – 12 h 30 Conclusions et recommandations de la réunion.

ANNEXE II

LISTE DES PARTICIPANTS

Pays

ALGÉRIE	**Mme Samira Natéche** Directrice Mél : natechesamira@yahoo.fr Tél : 021 432875 Fax : 021 432875 Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement Rue des 4 Cannons – 16000 Alger (Algérie)
CROATIE	**Mme Nevia Kruzic** Chef de service Mél : nevia.kruzic@mzopu.hr Tél : +385 51 213499 Fax : +385 51 214324 Ministère de l'environnement et de la protection de la nature Service de la protection des mers et des côtes Uzarska 2/I, 51000 Rijeka (Croatie)
ÉGYPTE	**Mme Heba Sharawy** Chef du Service des conventions et des organisations internationales Mél : heba_shrawy@yahoo.com Portable : +201006701545 Fax : +20 2 25266016 **Mme Elham Sayed Ahmed** Directrice générale du Service du développement environnemental Mél : emorefaat@yahoo.com Tél : + 20 1009183010 Egyptian Environmental Affairs Agency- Ministry of State of Environmental Affairs 30 Misr-Helwan Agriculture Road-Maadi-Cairo (Égypte)
LIBAN	**Mme Nathalie Karam** Spécialiste de l'environnement

	Mél : N.Karam@moe.gov.lb Tél : +961 1 976555 Poste 499 Fax : +961 1 976535 Department of Ecosystems Ministry of Environment Beirut/Lazarieh building/Block A4 New Beyrouth (Liban)
LIBYE	**Mr. Nassir Bsher** Expert du FEM Mél : nassir_19832012@yahoo.com Fax : +218 1 218 21 4871590 Environmental General Authority (Libye)
MONTÉNÉGRO	**Mme Jelena Knezevic** Conseillère auprès du Ministre Mél : jelena.knezevic@mrt.gov.me Tél : +382 20 446 225 Fax : +382 20 446 215 Ministère du tourisme et du développement durable du Monténégro IV Proletske Brigade 19, 81000, Podgorica (Monténégro)
TUNISIE	**M. Mohamed Ali Ben Temessek** Chef de Service des milieux et des réserves marines Mél : m.temessek@orange.tn Tél : +216 70 728 644 Fax : +216 70 728 655 **M. Salah Hassini** Directeur général de l'environnement et de la qualité de vie Mél : dgeqv@mineat.gov.tn Tél : +216 70 728 679 Ministère de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable Secrétariat d'État au développement durable Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1080 Tunis (Tunisie) **M. Kais Blouza** Directeur général de l'ANPE

	Mél : dg@anpe.nat.tn Tél : +216 71 767 448 / 71 767 608 Fax : +216 71 232 81 / 71 750 400 **Mme Nabiha Ben Mbarek** Mél : nabiha_2003@yahoo.fr **M. Habib Ben Moussa** **Mme Henadi Guedria** Directrice des affaires administratives Tél : +216 71 751239 Fax : 216 71 232811 **M. Samir Kaabi** Mél : dt.ctl@anpe.nat.tn **Mme Fethia Othmani** Chargée de la presse Mél : fethiainfo@yahoo.com Tél : +216 71 233600 Fax : +216 71 232811 **Mme Hayet Chaabane Bouslama** Sous-directrice de l'information et de la documentation Tél : +216 71 233600 Fax : +216 71 232 811 ANPE, Centre Urbain Nord, 15 Rue 7051 Cité Essalem 2080, Tunis (Tunisie) B.P. 52 Le Belvédère **M. Chihaoui Mahmoud** Directeur général de l'APAL Mél : directeur.general@apal.nat.tn **M. Chedly Rais** Okianos Mél : chedly.rais@okianos.org **Mme Mejri Saloua**

	M. Mohamed Tankabri **M. Bouchahda** **M. Ben Hauda Melidi** **M. Dhaouadi N Lozi** **Mme Sofiene Mekni** **Mme Amime Slim**
TURQUIE	**M. Mehmet Birpinar** Président du Bureau Mél : mehmet.birpinar@csb.gov.tr Tél : +90 3124181437 Fax : +90 3124178719 Ministère de l'environnement et de l'urbanisation Ehlibeyt Mh 1271 Sk. No. 13 06520 Balgat, Ankara (Turquie)

Partenaires d'exécution

Programme hydrologique international de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO/PHI)	**M. Matthew Lagod** Consultant Mél : m.lagod@unesco.org Tél : +33 1 45683951 Programme hydrologique international UNESCO - Division des sciences de l'eau 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15 (France) **M. Salvatore Cabburra** Expert de l'UNESCO (Palerme)
PLAN BLEU/Centre d'activités régionales	**M. Hugues Ravenel** Directeur Mél : hravenel@planbleu.org Tél : +33 4 92387137 Fax : +33 4 92387131 **M. Antoine Lafitte** Chargé d'étude GIZC Mél : alafitte@planbleu.org Tél : + 33 4 92 38 71 42 Fax : + 33 6 68 2072 25 Plan Bleu, 15 Rue Ludwig Van Beethoven Sophia Antipolis, 06560 (France)

Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP)	**M. Kais Blouza** Directeur par intérim CAR/ASP Directeur général de l'ANPE Mél : director@rac-spa.org Tél : +216 71 206 649 / 765 Fax : +216 71 206 490 **Mme Souha El Asmi** Administratrice du projet MedMPAnet Mél : souha.asmi@rac-spa.org Tél : +216 71 947 162 / 506 Fax : +216 71 206 490 **M. Tarek Lachheb** Assistant administratif du projet MedMPAnet Mél : tarek.lachheb@rac-spa.org Tél : +216 71 947 162 / 506 Fax : +216 71 206 490 **M. Atef Limam** Chargé de la coordination du projet MedMPAnet et Adjoint au Chef du projet Mél : atef.limam@rac-spa.org Tél : +216 71 947 162 / 506 Fax : +216 71 206 490 **Mme Lobna Ben Nakhla** Administratrice de programme Mél : lobna.bennakhla@rac-spa.org Tél : +216 71 206 649 / 765 Fax : +216 71 206 490 **M. Atef Ouerghi** Administrateur de programme Mél : atef.ouerghi@rac-spa.org Tél : +216 71 206 649 / 765 Fax : +216 71 206 490 **M. Yassine Ramzi Sghaier** Assistant technique du projet MedMPAnet Mél : yassineramzi.sghaier@rac-spa.org Tél : +216 71 947 162 / 506 Fax : +216 71 206 490 Bd. du Leader Yasser Arafat – B.P. 337 1080 Tunis Cedex (Tunisie) Mél : car-asp@rac-spa.org Fax : +216 71 206 490

Centre d'activités régionales pour le programme d'actions prioritaires (CAR/PAP)	**Mme Zeljka Skaricic** Directrice Mél : zeljka.skaricic@ppa.t-com.hr Tél : + 385 21 340 471 Fax : + 385 21 340490 **Mme Daria Povh Skugor** Administratrice de programme Mél : daria.povh@ppa.t-com.hr Tél : + 385 21 340478 Fax : +385 21 340490 Kraj Sv. Ivana 11, 21000 Split (Croatie) Tél : (385) 21 340470 Fax : (385) 21 340490
Centre d'activités régionales pour la consommation et la protection durables (CAR/CPD)	**M. Enrique de Villamore** Directeur Mél : evillamore@cprac.org Tél : + 34 935538792 Fax : + 34 935538795 **M. Roger Garcia** Directeur adjoint Mél : rgarcia@cprac.org Tél : +3493 5538790 Fax : + 34 935538795 **M. Manuel Clar Massanet** Directeur de projet et consultant environnemental Mél : mclar@pmecon.com Tél : + 34 871939891 Fax : + 34 871 93 98 91 31 calle Angli, tercera planta 08017 Barcelone (Espagne)

Partenariat mondial de l'eau - Méditerranée (GWP-Med)	**M. Evangelos Constantianos** Secrétaire exécutif Mél : vangelis@gwpmed.org Tél : +30210-3247490, 3247267 Fax : +30210-3317127 **M. Dimitris Faloutsos** Coordonnateur de programme Mél : dimitris@gwpmed.org Tél : +30210-3247490, 3247267 Fax : +30210-3317127 12 Kyrristou 105 56 Athènes (Grèce) **Mme Anthi Dionysia Brouma** Administratrice de programme hors classe Chef de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord Mél : anthi@gwpmed.org Tél : +30210-3247490, 3247267 Fax : +30210-3317127 **Mme Sarra Touzi** Administratrice de programme GWP-Med Tunisie Mél : sarra@gwpmed.org Tél : +216 71 941882 Fax : +216 71 941990 **Mme Meriem Zakour** Assistante de programme GWP-Med Tunisie Mél : meriam@gwpmed.org Tél : +216 71 941882 Fax : +216 71 941990
Bureau méditerranéen d'information sur l'environnement, la culture et le développement durable (Mio-ECSDE)	**Mme Thomais Vlahogianni** Chargée de programme Mél : vlachogianni@mio-ecsde.org Tél : +30 210 3247490, 3247267 Fax : +30 210 3317127 12, Kyrristou 105 56, Athènes (Grèce)

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	**M. Pedro de Barros** Spécialiste des ressources halieutiques Mél :pedro.barros@fao.org Tél : +39 0657056469 Fax : +39 0657053020 Service de la gestion et de la conservation Direction de la pêche et de l'aquaculture Viale delle Terme di Caracalla 00147 Rome (Italie)
PNUE/DEWA/GRID-Genève	**M. Bruno Chatenoux** Analyste SIG Mél : Bruno.chatenoux@unepgrid.ch Tél : +41 22 9178346 Fax : +41 22 9178029 11 chemin des Anémones 1219 Châtelaine, Genève (Suisse)
ONUDI – MED TEST	**M. Rachid Nafti** Coordonnateur national du projet MedTest Mél : rnafti@gnet.tn Tél : +216 98 306248 **M. Mahmoud Mansouri** Mél : moudymansouri@yahoo.fr Tél : +216 98 626488
Programme méditerranéen du Fonds mondial pour la nature (WWF-MedPO)	**M. Sami Dhouib** Responsable du programme marin de la Tunisie Mél : sdhouib@wwftunis.org Tél : +216 71 707238 Fax : +216 71 701750 Avenue Ahmed Khabtani, Ariana 2080 (Tunisie)

AUTRES ORGANISATIONS ET EXPERTS

Réseau des gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée (MedPAN)	**Mme Marie Romani** Secrétaire exécutive Mél : marie.romani@medpan.org Tél : +33 4 49 1580962 Fax : +33 4 49 1487714 MedPAN, 48 rue Saint-Suffren 13006 Marseille (France)
MÉTÉO-FRANCE ET CENTRE CLIMATOLOGIQUE RÉGIONAL POUR LA RÉGION VI DE L'OMM	**M. Jean-Pierre Céron** Directeur scientifique adjoint du Service de climatologie à Météo-France Mél : jean-pierre.ceron@meteo.fr Tél : +33 5 61078310 Fax : +33 5 61078309 42 av. G. Coriolis, 31057, Toulouse (France)
Université Mohammed V-Agdal de Rabat	**Mme Maria Snoussi** Professeur à la faculté des sciences Mél : ma.snoussi@gmail.com Tél : +212 537 717703 Fax : +212 668 418872
Universitat Autonoma de Barcelona - Projet sur l'acidification de la mer Méditerranée et changement climatique (MedSeA)	**Mme Patrizia Ziveri** Coordonnatrice du projet européen sur l'acidification de la mer Méditerranée dans un climat en évolution Mél : patrizia.ziveri@uab.cat Tél : +34 93568485-8363 Fax : +34 935868008

Secrétariat PNUE/PAM
Partenariat MED

PNUE/PAM **PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (PNUE)** **UNITÉ DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**	**Mme Maria Luisa Silva Mejias** Coordonnatrice PNUE/PAM Mél : maria.luisa.silva@unepmap.gr Tél : +30 210 7273100 Fax : +30 210 7253196/7 **M. Habib El Habr** Coordonnateur adjoint PNUE/PAM Mél : habib.elhabr@unepmap.gr Tél : +30 210 7273126 Fax : +30 210 7253196/7 **M. Lorenzo Galbiati** Directeur du projet de Partenariat MED Mél : lorenzo.galbiati@unepmap.gr Tél : +30 210 7273106 Fax : +30 210 7273196/7 **Mme Kumiko Yatagai** Chargée de la gestion des fonds et de l'administration au PNUE/PAM Mél : kumiko.yatagai@unepmap.gr Tél : +30 210 7273104 Fax : +30 210 7253196/7 **Mme Virginie Hart** Spécialiste des zones marines et côtières du Partenariat Med Mél : virginie.hart@unepmap.gr Tél : +30 210 7273122, Fax : +30 210 7253196/7 **Mme Hoda El Turk** Spécialiste de l'information Mél : hoda.elturk@unepmap.gr Tél : +30 210 7273133 Fax : +30 210 7253196/7 **Mme Shelley Farrington** Assistante, Partenariat Med Mél : shelley.farrington@unepmap.gr Tél : +30 210 7273135 Fax : +30 210 7253196/7

	Mme Katerina Olympiou Assistante administrative, Partenariat Med Mél : katerina.olympiou@unepmap.gr Tél : +30 210 7273140 Fax : +30 210 7253196/7 **M. Anastasios Krommydas** Expert en variabilité climatique, PNUE/PAM Mél : climateVarExpert@unepmap.gr 48, Vassileos Konstantinou 11635 Athènes (Grèce)
PNUE/FEM Washington	**M. Christian Severin** Spécialiste de l'environnement Mél : cseverin@thegef.org Tél : +1 202 4582001 Fax : +1 202 5223240 1818 H Street, NW, Washington DC, 20433 (USA)
PNUE/DEPI/FEM - Eaux internationales	**Mme Kelly West** Responsable des activités et des projets Mél : kelly.west@unep.org Tél : + 254 20 762 4147 Programme des Nations Unies pour l'environnement P.O. Box 30552-00100, Nairobi (Kenya)

Annexe III

Conclusions et recommandations

Le Comité directeur du Partenariat Med, réuni à Hammamet (Tunisie) à l'occasion de sa quatrième réunion, tenue du 17 au 20 février 2014, saluant les efforts déployés par le Groupe de la gestion du projet de Partenariat Med du PNUE/PAM, tous les partenaires d'exécution (UNESCO-PHI, FAO, MEDPOL, CAR/PAP, CAR/ASP, CAR/CPD, WWF-MedPO, MIO-ECSDE et GWP-Med) et tous les pays participants, ont formulé les recommandations suivantes :

1. *Prend note* de la demande présentée par le représentant de la Libye indiquant que, si la Libye n'avait pas pu participer à toutes les activités du Partenariat Med au cours des deux années écoulées (à l'exception des activités au titre de la composante 3), il soit cependant envisagé autant que possible d'inclure la Libye dans les activités prévues, pour la durée du projet restant à courir. Ceci supposerait la fourniture à la Libye de deux auto-analyseurs de PCB afin de mettre à jour les inventaires nationaux de PCB, ainsi que la fourniture d'un autre soutien, qui reste à définir.

2. *Reconnaît* l'importance des comités interministériels pour la mise en œuvre à long terme de la planification marine et côtière, comme souligné par les pays, en particulier la gestion intégrée des zones côtières (GIZC), la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et la gestion des aquifères côtiers, *se félicite* de la proposition du Groupe de la gestion du projet PNUE/PAM tendant à apporter un soutien financier à cet effet et *demande* que davantage de détails lui soient soumis pour examen.

3. *Salue* les efforts déployés par le Groupe de la gestion du projet PNUE/PAM et par les partenaires d'exécution pour donner suite aux principales conclusions et recommandations découlant de l'Évaluation à mi-parcours du Partenariat Med.

4. *Accueille avec satisfaction* les rapports annuels pour 2012 et 2013.

5. *Accueille avec satisfaction* les résultats de très bonne qualité obtenus par le Partenariat Med durant ses quatre années de mise en œuvre et *recommande* que le Groupe de la gestion du projet PNUE/PAM et tous les partenaires d'exécution en maintiennent la qualité et la visibilité et accélèrent la réalisation des résultats et des produits prévus dans l'ambitieux plan de travail pour la période 2014-2015.

6. *Constate* qu'il faut créer des synergies entre les diverses activités prévues dans le plan de travail pour la période 2014-2015 et d'autres initiatives et projets, en mettant plus particulièrement l'accent sur l'économie verte.

7. *Prend note* de la nécessité de faire régulièrement le point sur les activités nationales, de manière à assurer la diffusion des bonnes pratiques et des résultats dans l'ensemble de la région.

8. *Convient* d'approuver en ligne les budgets du WWF-MedPo et du CAR/ASP pour la période 2014-2015, à l'issue des négociations avec la Commission européenne et l'Agence espagnole pour la coopération internationale au développement (AECID) et après l'adoption d'une décision définitive sur les fonds disponibles.

9. *Salue* l'action menée par le Groupe de la gestion du projet PNUE/PAM et les partenaires d'exécution en vue d'intensifier la reproduction des bonnes pratiques dans le cadre du Partenariat Med et *convient* d'inclure les trois propositions de reproduction d'activités dans le plan de travail.

10. *Convient* que le PNUE/PAM devrait demander au PNUE/FEM, en sa qualité d'agent d'exécution, d'approuver une prolongation sans coût du projet jusque décembre 2015.

11. *Convient* d'examiner et d'adopter en ligne le cadre révisé des résultats dès que les observations finales du Comité directeur y auront été incluses.

12. *Adopte* le plan de travail et le budget révisés pour la période 2014-2015, étant entendu qu'il convient d'atteindre les objectifs trimestriels de dépenses fixés par le Groupe de la gestion du projet PNUE/PAM (UNEP(DEPI)/MED WG. 389/8 et 389/9).

13. *Convient* que si les objectifs trimestriels ne sont pas atteints, des activités de remplacement seront proposées par le Groupe de la gestion du projet PNUE/PAM et approuvées en ligne.

14. *Présente* ses sincères remerciements au Gouvernement tunisien, à l'Agence nationale tunisienne pour la protection de l'environnement ainsi qu'au Ministère tunisien de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable pour leur hospitalité et leur contribution à l'organisation de la réunion.

Conclusions et recommandations
« Intégration de la variabilité et du changement climatiques dans les stratégies nationales de mise en œuvre du Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée »

À sa quatrième réunion, le Comité directeur du Partenariat Med, siégeant en qualité de Comité directeur du projet « Intégration de la variabilité et du changement climatiques dans les stratégies nationales de mise en œuvre du Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée » a formulé, durant la séance spéciale consacrée au projet, qui s'est tenue le 17 février 2014, les recommandations suivantes :

1. *Reconnaît* l'importance de la coordination régionale pour faire face aux impacts environnementaux et socioéconomiques croissants de la variabilité et du changement climatiques sur les milieux marin et côtier de la Méditerranée.

2. *Constate* qu'il faut intégrer la variabilité et le changement climatiques dans la planification de la gestion intégrée des zones côtières.

3. *Salue* le lancement de la Plateforme méditerranéenne intégrée d'information sur le climat (MedICIP) et *recommande* que des efforts soient faits pour y inclure pleinement les résultats et les données provenant des initiatives et institutions régionales et nationales pertinentes.

4. *Accueille avec satisfaction* les progrès accomplis par le Groupe de la gestion du projet de Partenariat Med du PNUE/PAM, le Plan Bleu, le CAR/PAP et le GWP-Med en 2012 et en 2013 dans l'exécution des activités et l'établissement du rapport initial (UNEP(DEPI)/MED WG. 389/3).

5. *Adopte* le rapport initial (UNEP(DEPI)/MED WG. 389/3) avec les activités révisées détaillées.

6. *Adopte* le cadre révisé des résultats présenté pendant la réunion, qui sera joint en annexe au rapport initial (UNEP(DEPI)/MED WG. 389/3).

7. *Adopte* le plan de travail et le budget révisés pour la période 2014-2015 (UNEP(DEPI)/MED WG. 389/4 et 389/5), qui tiennent dûment compte des recommandations faites, et *engage vivement* le Groupe de la gestion du projet PNUE/PAM et les partenaires d'exécution à maintenir la qualité et à accélérer la réalisation des résultats et des produits prévus dans le cadre de ce plan de travail ambitieux.